

Règlement du concours d'écriture d'invention **« Et si les chimistes arrêtaient de travailler ? »**

1. Consignes

Le but du concours est de proposer une suite au paragraphe suivant, inspiré d'un texte d'Armand Lattes, professeur à l'université de Toulouse :

« C'est maintenant décidé ! Réunis en assemblée internationale, ce 1^{er} septembre 2018, lors de leur congrès annuel, les chimistes de toute origine prennent la ferme résolution d'arrêter leurs travaux, leurs analyses et leurs recherches dans tous leurs secteurs d'activités.

Cette décision est la conséquence des critiques incessantes des consommateurs, des pouvoirs publics et des associations et cela depuis bientôt un siècle. Les chimistes, attachés au bien public, soucieux de la protection des individus, attentifs à l'impact de tous les phénomènes -naturels ou non- sur la planète, ne supportent plus d'être rendus responsables des maux qu'ils pensent essayer de détecter et de corriger.

C'est donc avec mélancolie, mais détermination, qu'ils décident d'arrêter toutes leurs activités. »

Le texte produit doit présenter, sous la forme d'un récit, quelles pourraient être les conséquences concrètes d'une telle décision dans la vie quotidienne pour l'humanité. Le texte pourra raconter l'évolution générale de la société, s'appuyer sur un cas concret, ou mettre en scène des personnages inventés.

2. Participants

Le concours est ouvert aux élèves de l'académie de Créteil du CM1 à la Terminale. Les candidatures seront réparties en trois catégories : cycle 3, cycle 4 et lycée. Chaque participant ne pourra proposer qu'un seul texte.

3. Productions

Les productions doivent émaner d'un cadre strictement scolaire et être le reflet d'une création d'élèves. Le professeur référent pourra, en amont de la production, préparer le travail des élèves, notamment pour identifier les différents domaines de la chimie concernés, en s'appuyant sur la sitographie fournie dans le document support du concours.

Le texte présenté peut être une production collective ou individuelle, et avoir été produit et transmis entre le 1 septembre 2018 et le 31 janvier 2019.

Les textes produits devront être dactylographiés en police Arial, taille 11, interligne 1, et ne devront pas excéder :

- Cycle 3 : une page
- Cycle 4 : deux pages
- Lycée : trois pages

4. Remise des productions

Les productions devront être envoyées, par courriel, au format pdf, à l'adresse suivante : ce.ipr@ac-creteil.fr avant le 31 janvier 2019.

Il devra être précisé dans l'objet du message : « Concours d'écriture – Année de la Chimie » et dans le corps du message :

- Le(s) nom(s) du (des) auteur(s)
- La classe du (des) auteur(s)
- Le nom de l'enseignant référent
- L'établissement d'origine (nom + ville)

5. Calendrier prévisionnel du concours

Date limite d'envoi de la production	31 janvier 2019
Sélection au niveau du district	Février 2019
Sélection au niveau du département	Mars 2019
Sélection au niveau académique	Avril 2019
Remise des prix	Mai 2019

6. Critères de sélection et jurys

Les critères de sélection seront adaptés au niveau des élèves. Ils tiendront compte aussi bien de l'aspect scientifique que littéraire du texte produit.

Les jurys pourront être constitués d'enseignants du premier degré, d'enseignants du second degré de lettres et de disciplines scientifiques ainsi que d'inspecteurs territoriaux.

7. Remise des prix.

Les prix remis dans le courant du mois de mai 2019, seront constitués de :

- Visites d'entreprises dans le domaine de la chimie
- Rencontres avec ces chercheurs avec intervention éventuelle dans la classe
- Abonnements à des revues scientifiques
- Places pour des expositions scientifiques